

Conditions Générales

de la société KARL PEDROSS SpA, Numéro de TVA : IT00223300211, ayant son siège social à I-39021 Laces (BZ), Zona Industriale 1/c, en la personne de son représentant légal, pro tempore,

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes Conditions Générales (« CGV ») régissent la conclusion et l'exécution de tout contrat de vente et de toute prestation de services. Elles sont applicables à toutes les relations commerciales futures sans devoir être portées à nouveau à l'attention du client. Au moment de la transmission par le client (« client » ou « acheteur ») de l'acceptation de la proposition contractuelle de KARL PEDROSS SpA (ci-après KARL PEDROSS SpA), celles-ci sont réputées lues et acceptées comme des conditions contraignantes.
- 1.2 Les Conditions générales du client qui ne sont pas explicitement acceptées par KARL PEDROSS SpA ne sont pas contraignantes pour ce dernier.

2. Finalisation du contrat de vente/les prestations de services

- 2.1 Sauf accord contraire, les propositions de KARL PEDROSS SpA sont réputées valables pour la durée d'un mois. Au moment de l'acceptation par l'acheteur des propositions qui lui sont parvenues ou au moment de l'émission d'une commande directe à la société KARL PEDROSS SpA, ces faits sont considérés respectivement comme la conclusion de la transaction légale et comme une proposition irrévocable.

3. Fourniture, écarts par rapport aux quantités commandées, délais de livraison, vérification des produits livrés

- 3.1 En l'absence de tout autre accord écrit, les conditions de livraison de KARL PEDROSS SpA sont réglées selon les principes du « Franco Transporteur » (FCA) des « INCOTERMS 2010 ».
- 3.2 Le client est informé du modèle commercial de KARL PEDROSS SpA, y compris du fait que les quantités livrées peuvent différer jusqu'à 15% des quantités spécifiées dans chaque commande individuelle, sans que cela soit considéré comme une violation des accords contractuels. La facturation sera effectuée sur la base des quantités effectivement fournies.

Conditions Générales

- 3.3 Les conditions de fourniture des produits ou pour la fourniture des services indiqués par KARL PEDROSS SpA ne sont pas contraignantes, à condition qu'elles n'aient pas été explicitement indiquées comme telles. Même en cas de délais contraignants, KARL PEDROSS SpA n'est pas responsable des retards dus à la force majeure ou à des circonstances imprévisibles (y compris la défaillance d'un élément de la chaîne de production) ou causés par des tiers ou par le client.
- 3.4 KARL PEDROSS SpA se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles, à l'exclusion de toute responsabilité pour les retards dans la fourniture des produits restants. Si le transport est effectué sur des palettes européennes, celles-ci seront facturées au prix du marché, sauf si elles sont remplacées par des palettes européennes appartenant au client. L'échange doit être documenté par écrit sur la lettre de voiture conformément à la convention CMR ou, à défaut, sur le bon de livraison.
- 3.5 Le client est tenu de vérifier, immédiatement après le déchargement des produits du moyen de transport, l'absence de dommages évidents causés par le transport ou l'emballage. Ces dommages facilement perceptibles aux produits ou à l'emballage ne peuvent être contestés que s'ils sont constatés sur la lettre de voiture conformément à la convention CMR ou, à défaut, sur le bon de livraison. Le client est tenu de contrôler les produits au moment du stockage. Les défauts évidents du produit (même s'ils ne sont pas visibles de l'emballage extérieur) doivent être signalés dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception des produits par e-mail ou par courrier recommandé avec accusé de réception, auquel on joindra la lettre de voiture, une documentation photographique des défauts et une description détaillée des défauts et des anomalies (plainte). Dans le cas de vices cachés, la plainte doit être présentée dans un délai de huit (8) jours à compter de leur découverte ou du moment où ils auraient pu être découverts en faisant preuve de diligence raisonnable. Dans tous les cas, KARL PEDROSS SpA n'assume aucune responsabilité pour les défauts découverts douze (12) mois après la livraison de la marchandise. Si la notification de non-conformité n'est pas effectuée dans le délai imparti, KARL PEDROSS SpA décline toute responsabilité.

4. Prix et conditions de paiement

- 4.1 En l'absence d'accords écrits contraires, les prix sont réputés appliqués selon les principes du « Franco Transporteur » (INCOTERMS 2010).
- 4.2 Sauf mention contraire explicite, les prix de KARL PEDROSS SpA ne comprennent pas la TVA.
- 4.3 Sauf accord contraire dans les documents de l'offre, le paiement du prix convenu pour les produits ou services doit être effectué après la livraison (selon la date figurant sur le bon de livraison) ou après l'exécution des services dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture. Le paiement est dû même si les marchandises ne sont pas collectées à la date de livraison convenue. Les litiges et les plaintes de toute nature ne peuvent justifier la suspension ou le retard des paiements accordés. Le client ne peut tenter une action en justice ou faire valoir des prétentions à l'encontre de KARL PEDROSS SpA avant d'avoir effectué tout paiement en suspens, y compris le paiement des produits ou des services faisant l'objet de la réclamation.
- 4.4 Dans le cas où le client n'effectuerait pas le paiement du prix convenu en temps voulu, le contrat, après notification écrite de la part de KARL PEDROSS SpA, est réputé résilié en raison de l'inexécution de la contrepartie.

Conditions Générales

- 4.5 Une fois les délais de paiement dépassés, des intérêts sont facturés sur la base de l'indice européen EURIBOR 6 mois + 7%, outre tous les frais engagés pour le recouvrement des créances dues à KARL PEDROSS SpA.
- 4.6 Indépendamment d'éventuelles conditions de livraison différentes convenues dans la commande spécifique, le paiement doit toujours être effectué dans les locaux de KARL PEDROSS SpA.

5. Garanties légales et garanties contractuelles du fabricant

- 5.1 Le client a été informé que les produits de KARL PEDROSS SpA sont des fabrications spécifiques dans le domaine des accessoires de sol, qui sont réalisés sur mesure et qui ne peuvent être vendus sur le marché que dans des cas exceptionnels. En outre, le client est informé que les caractéristiques du produit et actualisées et les fiches techniques spécifiques actualisées de chaque produit sont disponibles sur le portail clients (connexion via le site internet www.pedross.com). Le client sera informé par e-mail en cas de modifications apportées à ces documents. Toutefois, il incombe au client de télécharger les documents à partir du portail clients, car seuls ces documents actualisés font partie intégrante de chaque commande.
- 5.2 Sous réserve de l'art. 5.3 ci-dessous, KARL PEDROSS SpA est fondamentalement responsable des dommages conformément à la loi italienne. À la suite d'une plainte pour défauts conformément à l'art. 3.5 ci-dessus, KARL PEDROSS SpA décide, sans préjudice de la présomption nécessaire d'existence du défaut en question, sur la base de son appréciation équitable, soit de remplacer les produits défectueux soit de réduire le prix convenu. En outre, KARL PEDROSS SpA a le droit exclusif de procéder à une inspection sur place des produits défectueux ou d'exiger leur retour. Les produits faisant l'objet d'une réclamation ne peuvent être renvoyés qu'avec l'autorisation expresse de KARL PEDROSS SpA. La prise en charge du paiement du prix du transport des pièces de rechange par KARL PEDROSS SpA uniquement jusqu'à l'adresse du client est également réputée convenue.
- 5.3 À l'exception de la négligence grave et de la faute intentionnelle, la responsabilité de KARL PEDROSS SpA est limitée à la garantie matérielle, dans le sens du remplacement des produits défectueux ou de la restitution ou de la réduction du prix payé ; toute responsabilité pour les dommages directs et indirects, y compris le manque à gagner, est donc exclue.
- 5.4 En cas de remplacement du produit défectueux, le client a été informé que la production et par conséquent la fourniture et la livraison de la pièce de rechange peuvent éventuellement durer jusqu'à soixante (60) jours.

6. Réserve de propriété


- 6.1 KARL PEDROSS SpA se réserve la propriété des produits jusqu'à ce que toutes les dettes résultant de la relation de négociation avec le client aient été payées.

Conditions Générales

- 6.2 KARL PEDROSS SpA peut retirer la marchandise en cas de comportement contraire aux dispositions contractuelles de la part du client, notamment en cas de retard de paiement. L'exercice de ce droit n'implique pas la résiliation du contrat, à moins que cela ne soit explicitement indiqué par écrit. Avec la saisie à l'initiative de KARL PEDROSS SpA, le droit de rétractation est considéré comme ayant été exercé dans tous les cas. Les frais de transport, les tarifs de dédouanement, etc. découlant de l'enlèvement des produits sont à la charge du client. KARL PEDROSS SpA a le droit d'utiliser les produits retirés et le produit de cette utilisation est compensé par les dettes éventuelles du client après déduction des frais découlant de l'utilisation.
- 6.3 Le client est tenu d'utiliser les produits avec la diligence requise, en particulier il est tenu d'assurer les produits à leur valeur initiale, à ses frais, contre les dommages dus au feu, à l'eau et au vol. Si des travaux de maintenance ou d'inspection sont nécessaires, le client doit les effectuer en temps utile et à ses propres frais.
- 6.4 Le client est tenu d'informer immédiatement par écrit KARL PEDROSS SpA de toute éviction par des tiers, en particulier de toute exécution forcée et de tout autre dommage à la propriété. Le client est tenu de réparer tous les dommages et de supporter tous les frais résultant de la violation de cette obligation et des interventions devenues nécessaires contre les évictions de tiers.
- 6.5 Le client peut revendre les produits dans les formes de négociation ordinaires, mais dès la conclusion du contrat de vente, il cède à KARL PEDROSS SpA toutes les créances futures qui s'élèvent à la valeur facturée finale, TVA comprise, et qui découlent de la revente à ses clients ou à des tiers en faveur de la société KARL PEDROSS SpA, indépendamment d'une revente après ou sans autre traitement du produit. Le client est en droit de recouvrer la créance même après la cession du crédit. Ceci est sans préjudice du droit de KARL PEDROSS SpA de procéder à la collecte de sa propre initiative. KARL PEDROSS SpA est tenue de ne pas exercer le droit susmentionné si le client s'acquitte de son obligation de paiement, s'il paye dans les délais prévus et, en particulier, s'il ne dépose pas le bilan, s'il ne procède pas à la liquidation de la société ou à la dissolution de la société ou à tout autre mode d'extinction de l'activité commerciale au sens de la loi 267/42 et de ses modifications ultérieures. Dans le cas contraire, KARL PEDROSS SpA peut exiger la communication des créances cédées et des débiteurs respectifs, la divulgation de toutes les autres informations et la délivrance de tous les documents nécessaires au recouvrement et elle peut demander à ce que les débiteurs/tiers soient informés de la cession.
- 6.6 KARL PEDROSS SpA est tenue de libérer les titres à la demande du client, dans la mesure où leur valeur de réalisation dépasse de plus de 20% le crédit garanti ; le choix des titres à libérer revient à KARL PEDROSS SpA.

7. Conditions de licence pour le contenu numérique

- 7.1 Sauf accord contraire, tous les droits sur le contenu numérique (par exemple, les photos, les rendus, etc.) de KARL PEDROSS SpA font l'objet d'une licence non exclusive, libre de droits jusqu'à révocation, et sont strictement limités à l'objectif d'utilisation et à toutes les autres restrictions spécifiées dans le présent article. Le cadre établi dans cet article 7 constitue l'ensemble de la licence. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés au client ne sont pas accordés.

AD 1.3.7	 DIE LEISTE · THE SKIRTING · IL BATTISCOPA
Date d'émission: 21.07.2021	Version: 01
Conditions Générales	

- 7.2 Sans l'accord écrit préalable de KARL PEDROSS SpA, la licence pour le contenu numérique accordée par les présentes au client n'est ni transférable ni cessible à des tiers. Cela signifie que toute utilisation faite par le client du contenu sous licence doit être destinée à l'usage propre du client à des fins de marketing pour la revente de produits PEDROSS.

8. Droit applicable - compétence exclusive

- 8.1 Droit applicable : Si le client a son siège en Italie, le droit italien s'applique aux présentes conditions générales de vente et à tous les rapports juridiques respectifs entre KARL PEDROSS SpA et le client. Le droit allemand s'applique si le client a son siège statutaire hors d'Italie.
- 8.2 Compétence exclusive : Si le client a son siège en Italie, le tribunal de Bolzano (Italie) est le seul compétent en cas de litige. Si le client a son siège social hors d'Italie, le tribunal de Munich (Allemagne) est le seul compétent.